



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025-007

Séance du 20 mars 2025

Le vingt mars deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50 place de la mairie 73130 SAINT-AVRE, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Abdelhamid BELHADDAD, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY Romain CUGNET, Martine REFFET, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Noël LACROIX, José ACEBEDO CANDIL, Annie BONNIVARD, Philippe OLIVE, Jean-Michel STASIA.

Absents excusés : Philippe GIRARD, Roberto SAILIS, Martine POLTRON, Charles COSTEL, Isabelle BIETRIX.

Secrétaire de séance : Martine REFFET

Date de Convocation : 14 mars 2025

Membres en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 12

PERSONNEL : PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

Au mois de janvier 2025, le Directeur avait présenté le dispositif du partage de la valeur. Il avait été décidé d'évoquer ce sujet lors de la présentation du résultat d'exercice.

Le Directeur propose que la secrétaire et lui-même sortent pour laisser libre cours à la discussion concernant le personnel.

A huit clos et après discussions, le conseil syndical décide à l'unanimité d'attribuer une prime exceptionnelle de 750 € à l'ensemble des agents.

Cette prime est un encouragement pour notre personnel compte tenu que l'année 2025 sera très soutenue en termes de travail avec les nombreux investissements programmés mais aussi avec le changement du logiciel de facturation qui devrait être mis en œuvre au cours du second semestre 2025.

Cette prime sera versée avec le salaire du mois d'avril et pourrait s'intituler « Prime Macron » ou équivalent de façon à être éligible à l'exonération fiscale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme ?

Le Président,
Gérard BORDON